81e ANNÉE. — N° 58. DIMANCHE 18 MAI 1941.

ABONNEMENTS
LOT et Départ. limitr. — 3 mois 25 fr. — 6 mois 40 fr. — 1 an 70 fr.
Autres départements — 3 mois 26 fr. 50 — 6 mois 42 fr. — 1 an 73 fr.

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT - Paraissant les Mercredi, Vendredi & Dimanche

TÉLÉPHONE 31
Compte postal : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Changement d'adresse : 1 franc

50c.

Administration
CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS
Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction
Directeur : A. COUESLANT
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
Paul GARNAL

Publicité
ANNONCES JUDICIAIRES..... 1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).... 2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page (— de —).... 3 fr. 50
— 2e page (— de —).... 6 fr. »

50c.

BIBLIOTHÈQUE CAHORS

Ni la chose ni le mot !

On suit avec intérêt et curiosité les articles qu'un de nos confrères, ancien socialiste, consacre à exposer ses nouvelles conceptions politiques et sociales. Elles manquent de netteté, il y subsiste un trouble et une imprécision dont la cause première se devine bientôt. Malgré son talent et sa sincérité — justement peut-être à cause d'elle — il est visible qu'il éprouve une sorte de gêne qu'on regrette sans le plaindre parce qu'il s'est volontairement maintenu dans une position intenable d'où il ne dépendait que de lui de sortir.

Pourquoi se veut-il encore « socialiste » alors qu'il a reconnu la faillite du socialisme ? A quel amour-propre, à quels scrupules cède-t-il ? « La foi qu'on a eue ne doit pas être une chaîne ! » *Et c'est au moins un embarras que s'est imposé notre confrère en se forçant à garder des ménagements de forme envers des doctrines auxquelles il devrait en vouloir et auxquelles il ne croit plus.*

En reniant le marxisme, c'est toute la substance de son ancien et funeste socialisme qu'il a répudiée. Alors, pourquoi s'obstiner à garder le mot quand il a rejeté la chose ? Il a été pourtant mieux que le témoin du mal que les mots peuvent faire.

On n'arrive pas d'ailleurs à concevoir comment, par exemple, un juif pourrait continuer à se prétendre juif s'il rejetait Moïse et sa Loi ! On ne conçoit pas comment un musulman pourrait encore se prétendre mahométan s'il cessait d'honorer Mahomet et s'il rejetait le Koran ! De même, il est inconcevable qu'on reste attaché au socialisme après s'être détaché de Karl Marx et de ses principes.

Le flou et l'imprécision de tout ce que nous dit notre confrère sur la meilleure manière de constituer ce qu'il appelle « un Etat fort » viennent sans doute de cette contradiction première. Les nécessités de la situation présente ne s'accommodent pas des attitudes indécises ni des demi-conversions. Si l'on veut changer d'esprit, il ne faut pas hésiter à changer aussi de peau.

Depuis bientôt un siècle, le marxisme avait fait plus que de s'incorporer au socialisme, il l'avait absorbé. Le socialisme était tout dans ce faux prophète. A des aspirations vagues et confuses, il avait substitué une doctrine précise, devenue la Loi de toutes les Internationales, première, seconde et troisième du nom. Il n'y a donc que duperie vis-à-vis de soi-même et tromperie vis-à-vis des autres à prétendre rester socialiste si l'on cesse d'être marxiste.

Que dit-elle donc cette doctrine que plus rien ne devrait rappeler sinon pour en maudire l'inventeur ? Elle est basée sur des principes bien connus : l'internationalisme, la lutte des classes, la révolution universelle, la suppression de toute propriété individuelle ! Voilà ce qu'elle signifie exactement.

Alors, n'est-ce pas se moquer un peu du monde que de prêcher le patriotisme en continuant à se réclamer d'un parti qui voulait la disparition des patries ? Et n'est-ce pas se démentir soi-même que de recommander la paix sociale sous un drapeau qui fut si longtemps l'affreux symbole de la guerre civile ?

Est-ce que l'amour du peuple, la volonté de libérer les ouvriers de leur condition prolétarienne, la volonté d'instaurer une véritable justice dans l'organisation sociale ne sont pas des choses absolument indépendantes du socialisme et qui se conçoivent bien mieux d'ailleurs en dehors de lui ?

Quant à sa lutte contre les puissances d'argent, cela fait rire ceux qui ont vu comment les socialistes s'arrangeaient avec elles et comment ils savaient s'entendre avec les capitalistes pour combattre le capital. Il n'y eut jamais de gouvernants plus soumis à la finance que les gouvernants du Front populaire. Les capitalistes se sentaient si bien protégés dans le socialisme qu'ils accouraient y chercher refuge et qu'on voyait des multimillionnaires se réduire à la mendicité électorale pour devenir les représentants du prolétariat et porter au Parlement les revendications des « damnés de la terre » et des « forçats de la faim » !

Bref, le mot de socialisme ne rappelle que ruines et mensonges ! Quel intérêt peut-il y avoir à le perpétuer ?

Emile LAPORTE.

Suivons Pétain sur le Chemin de l'Honneur et de l'Intérêt National

Le Maréchal Pétain a parlé par T. S. F. et s'est exprimé en ces termes :

Français,

Vous avez appris que l'amiral Darlan s'était récemment entretenu en Allemagne avec le chancelier Hitler. J'avais approuvé le principe de cette rencontre. Ce nouvel entretien nous permet d'éclairer la route de l'avenir et de continuer les conversations engagées avec le gouvernement allemand.

Il ne s'agit plus aujourd'hui, pour une opinion souvent inquiète parce que mal informée, de supputer nos chances, de mesurer nos risques, de juger nos gestes. Il s'agit pour vous, Français, de me suivre sans arrière-pensée sur le chemin de l'honneur et de l'intérêt national.

Si dans l'étroite discipline de notre esprit public nous savons mener à bien les négociations en cours, la France pourra surmonter sa défaite et conserver dans le monde son rang de puissance européenne et coloniale.

Voilà, mes chers amis, tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

LES COMMUNIQUÉS

Le communiqué allemand déclare :

L'ennemi a tenté de survoler la côte nord du Reich et les territoires occupés. Il a perdu cinq appareils. D'importantes formations aériennes ennemies ont survolé, la nuit dernière, l'Allemagne du Nord et du Nord-Ouest, et ont notamment attaqué Hanovre. Quelques appareils sont parvenus jusqu'à Berlin. Il n'y a eu nulle part de dégâts notables d'importance militaire ou économique. On déplore quelques morts et blessés parmi la population civile. Trois des appareils britanniques assaillants ont été abattus.

Hier soir, cinq avions britanniques de combat ont été abattus lors d'une tentative de survol de la région côtière française et de la baie allemande. Des avions de combat légers ont entrepris, hier, des attaques contre des vedettes ennemies dans la Manche. Un des navires a été incendié et a sombré.

Le D.N.B. déclare d'autre part qu'au cours de l'attaque dirigée contre Berlin, un certain nombre de bombes explosives et incendiaires ont été lancées dans la banlieue de la ville. On ne signale pas de dégâts d'importance militaire.

De son côté, Londres communique :

Le principal objectif de la R.A.F., au cours de la nuit dernière, a été Hanovre. De grands incendies ont été causés dans les quartiers industriels de cette ville allemande. Des formations de bombardiers lourds britanniques ont également attaqué des objectifs à Berlin, à Hambourg et à Cuxhaven. D'autres formations aériennes britanniques ont attaqué les bases d'invasion des territoires occupés bombardant les docks de Calais, Boulogne, Dieppe, Saint-Nazaire, Lorient, en France, et de Ymuiden, en Hollande.

A nos Lecteurs

On a vu que le gouvernement a décidé qu'à partir du 16 mai le prix des journaux quotidiens serait porté de cinquante centimes à un franc.

Justifiée par la rareté et la hausse du papier et des matières premières, une augmentation s'impose à tous.

Nous voulons la limiter au minimum possible et c'est pourquoi, à partir d'aujourd'hui, le « **Journal du Lot** » **sera vendu cinquante centimes le numéro.**

Ce nous est une occasion de remercier le très nombreux et fidèle public qui ne cesse d'entourer notre journal de sa confiance et de son amitié, que le malheur semble avoir encore renforcées. Oui, nos lecteurs et nos abonnés sont pour nous des amis. Nous en recevons chaque jour des témoignages où nous puisons le plus précieux encouragement pour persévérer dans notre tâche pleine de difficultés. Avec eux, nous continuerons à participer de tout cœur à la grande œuvre de redressement national poursuivie par le gouvernement du Maréchal.

Déjà, bien des années avant la guerre, le Journal du Lot *était parmi ceux qui dénonçaient sans relâche et sans peur les périls qu'une absurde et misérable politique faisaient courir à la France. Le mal que ni les autres ni lui-même n'ont pu empêcher, il s'agit maintenant de le réparer.*

Avec l'aide effective et dans la confiance accrue de ses lecteurs et amis, le « Journal du Lot » continuera à y travailler.

INFORMATIONS

Remises d'impôts accordées aux prisonniers

Les prisonniers bénéficieront de plein droit d'une remise pour toutes leurs cotes d'impôts directs pour les années 1939-1940, quelle que soit leur nature, lorsque leur montant global n'excède pas 5.000 francs par commune.

Les cotes de plus de 5.000 francs par commune seront examinées individuellement. Cet examen sera fait dans l'esprit le plus libéral, de telle sorte que seuls les impôts des prisonniers vraiment fortunés ou de ceux dont la situation pécuniaire n'a pas été affectée par la guerre, ne fassent pas l'objet d'une remise entière.

Rapports russo-américains

L'ambassadeur des Soviets a eu une entrevue à la Maison-Blanche avec M. Cordell-Hull.

Il s'est refusé à toute déclaration, mais les milieux politiques considèrent cette entrevue comme particulièrement importante pour l'avenir des rapports des deux pays.

En U.R.S.S.

Dans 28 districts de la région de Moscou des exercices de défense contre avions vont commencer. Ces exercices auront pour thème la collaboration des forces armées et de la population civile pour la défense du territoire.

Les pilotes de nuit anglais

Le « Daily Mail » nous apprend que les pilotes de nuit, c'est-à-dire les chasseurs qui vont à la rencontre de la Luftwaffe, ont besoin d'avoir une vue particulièrement excellente pour repérer les avions. Les « yeux de chat » sont soumis, paraît-il, à un régime alimentaire particulier, comprenant carottes, navets et huile de foie de morue. Ce régime alimentaire est destiné à améliorer leur acuite visuelle.

Le laboratoire municipal de Paris est détruit par une explosion

Une explosion s'est produite vendredi, dans la cour du laboratoire municipal, rue de Dantzig. Deux personnes ont été tuées et quinze blessées, dont plusieurs grièvement.

Les bâtiments du laboratoire ont été complètement détruits.

Allègement à la ligne de démarcation

D'importantes précisions sont rendues publiques sur l'accord conclu entre la France et l'Allemagne pour le rétablissement de la libre circulation économique entre les deux zones.

En ce qui concerne les capitaux, les courants d'échange seront libres dans les deux sens, sans limitation en quantité. Ceci concerne : les valeurs françaises, le numéraire, les effets négociables, les comptes courants et les coupons de valeurs étrangères qui pourront être encaissés à volonté dans une zone ou dans l'autre.

Bien entendu, la circulation de l'or, des devises et des valeurs étrangères demeure interdite.

L'accord ouvre la ligne de démarcation à tous les produits, sans limitation, avec une seule réserve, de caractère temporaire d'ailleurs, en ce qui concerne les lois.

La date de mise en application de ces dispositions a été fixée au 20 mai.

Que sera la nouvelle Europe

Le journal *Commercia*, de Porto, écrit que le Portugal n'a pas été le dernier à travailler pour la nouvelle Europe. La nouvelle Europe, née de la présente guerre, prendra un essor extraordinaire. Le nouvel ordre permettra aux classes laborieuses de profiter de tous les biens de la terre, grâce à la collaboration du capital et du travail.

Les négociations franco-allemandes

M. Benoist-Méchin, secrétaire général adjoint à la vice-présidence du conseil, a quitté Vichy pour Paris, où il poursuivra les négociations franco-allemandes.

Un prisonnier libéré gagne 500.000 francs

Le billet qui a gagné les cinq millions du gros lot, à l'avant-dernier tirage de la Loterie, avait été vendu en dixièmes, à Bayonne.

Au nombre des porteurs de dixièmes se trouve, en particulier, un prisonnier qui vient d'être libéré et qui a été tout joyeux de remettre à ses parents ce pécule inattendu.

L'Amiral Darlan a reçu l'ambassadeur du Japon

L'amiral Darlan, ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a reçu vendredi, à 11 heures, M. Kato, qui lui a remis copie figurée des lettres l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Japon en France.

Les médecins étrangers en France

En exécution de la loi du 16 août prescrivant, sauf cas exceptionnels, l'élimination des médecins étrangers, 1.000 dossiers environ ont été, depuis cette date, examinés. Quatre mille médecins et pharmaciens étrangers exercent en France. Environ 200 à peine ont été confirmés dans l'exercice de leurs professions soit moins du quart du nombre total des cas déjà examinés.

EN PEU DE MOTS...

— Une forte secousse sismique, suivie d'une violente tempête, a été ressentie dans la région de Bogota. Une centaine de maisons se sont écroulées. Il y a de nombreuses victimes.

— Le ministre du ravitaillement suédois annonce une prochaine pénurie de viande en Suède. Le nombre des porcs n'atteindra cette année que 40 0/0 de la normale.

— Le gouvernement des Etats-Unis aurait autorisé la livraison à l'Union soviétique de machines-outils pour une valeur d'un million de dollars.

— A dater du 17 mai, les cyclistes parisiens doivent être porteurs de la carte grise qui leur a été remise par le bureau du commissaire au roulage. Des contraventions sont prévues pour ceux qui négligeraient cette formalité.

— Une épidémie de choléra s'est déclarée à Hong-Kong et à Macao. 800 personnes sont tombées malades et 50 0/0 des personnes atteintes ont succombé.

Nos Echos

Simples observations.

Les circonstances et l'encombrement des matières qu'il faut faire entrer dans un journal trop petit pour ce qu'il doit contenir nous ont empêché de parler tout de suite des diverses représentations théâtrales qui se sont succédé ces jours derniers à Cahors.

Nous ne l'avons pas beaucoup regretté pour certaines d'entre elles dont il nous eût été difficile de faire l'éloge. Je pense d'abord à la revue intitulée « *C'est tout le Midi* » à qui j'en veux un peu pour son titre. Il serait bien fâcheux qu'on pût croire que « tout le Midi » tient dans ces « galéjades » et dans ces gesticulations qui ne sont pas toujours très spirituelles. Il y a, heureusement pour lui, d'autres choses plus belles et plus sérieuses dans le Midi.

Quant à la pièce *Mon curé chez les riches*, vieille de quelque 20 ans, on se demande comment une pareille platitude peut être encore promenée à travers la France. Ce n'est pas que ces ouvrages soient mal joués ou présentés. Au contraire. Ils ne sont rendus supportables que par l'interprétation.

Mais tout de même est-ce que ces artistes n'auraient pas autre chose à nous offrir ? Est-ce avec ça qu'on a la prétention d'éduquer le public et de lui donner le goût des choses jolies et belles ?

Bonne représentation.

Par contre, il y a quelques jours, une excellente troupe lyrique est venue nous donner une représentation de *Mireille* aussi bonne qu'on peut la souhaiter sur notre scène. Le public y assistait très nombreux et il a fait aux interprètes de la partition de Gounod un accueil chaleureux qu'ils méritaient bien. Les voix étaient jolies, conduites avec talent. Il y avait même des chœurs et qui chantaient juste. C'est dire si cela nous changeait !

Certes, le poème de Mistral est bien un peu affadi dans l'opéra-comique dont la musique n'a ni la couleur, ni l'accent, ni la verdeur que Bizet a mis dans sa partition de l'*Arlésienne*. Là, on sent la vraie Provence ardente et passionnée. Quelle différence, par exemple, entre les deux Farandoles de l'une et l'autre pièces !... Cependant cette *Mireille* contient de belles parties et, bien chantée, fait plaisir à réentendre.

C'est la première version qu'on nous a donnée, la vraie, celle que Gounod avait d'abord écrite. Celle que le mauvais goût de l'époque l'obligea à modifier pour y introduire des morceaux à effet comme l'insipide valse chantée du 1er acte — qu'on a conservée nous ne savons pourquoi — et pour changer au dénouement la mort de Mireille en mariage.

Tout de même, celle-là vaut mieux !

A LA JEUNESSE

Voici le texte de la belle allocution prononcée par le délégué départemental à la Jeunesse, M. Robert Gueugnier, devant le vaste auditoire des élèves et des jeunes réunis, à l'occasion de la Fête de Jeanne d'Arc.

Je n'ai pas ce soir, l'intention de vous faire un grand discours. Vous avez entendu les allocutions qui ont été prononcées par des personnalités qualifiées, mais je veux, au nom du secrétariat général de la Jeunesse et de son chef, M. Georges Lamirand, vous féliciter de l'exemple admirable que vous avez donné à la ville de Cahors.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour fêter Jeanne d'Arc. Jeanne d'Arc, maintenant patronne de la Jeunesse. Son rôle vous a été exposé. Vous savez qu'elle avait 18 ans lorsqu'elle a fait l'unité de la France. En ce jour, où nous célébrons potre fête, il nous faut associer dans un même amour le Maréchal Pétain qui, comme elle, n'a pas hésité, dans les heures douloureuses que nous avons traversées, de faire don de sa personne à la France. Il a bien voulu vous faire confiance, il a bien voulu baser son action sur vous, Jeunes de France, unis et disciplinés. Je suis convaincu, vous ayant tous vus aujourd'hui si ordonnés, que ce don que lui-même a fait à notre patrie bien-aimée, je suis convaincu que de tout votre cœur vous l'avez déjà fait. Vous n'avez pas le droit, j'insiste, vous n'avez pas le droit d'être... « philes » ou... « istes » quelque chose, vous devez être Français, et seulement Français.

Vous avez ou vous n'avez pas voyagé, je l'ai fait, j'ai vu les pays étrangers, et je vous le jure, la France est un pays admirable, un pays indispensable à la civilisation, puisque même ceux qui nous ont vaincus sont obligés de le reconnaître. Le Maréchal ayant mis son espoir en vous, c'est sur vous, jeunes gens et jeunes filles, qu'il compte pour refaire l'unité de la France.

Jeunesse cadurcienne, je vous le demande, appuyez le de toute votre force, obéissez-lui aveuglément, servez-le sans discuter.

Vous avez réussi aujourd'hui entre vous, à faire l'union, vous avez fait deux sorties communes, vous n'avez pas hésité à vous rassembler pour ces merveilleuses sorties champêtres, je vous en félicite. Je crois pouvoir vous dire que dans la France entière, le Lot est à peu près le seul département où a été réalisée cette cohésion totale de tous les mouvements de Jeunesse. C'est dans l'union seulement que nous arriverons à redonner à la France la place qu'elle n'aurait jamais dû perdre. Je veux encore vous annoncer que M. le Préfet du Lot, ayant bien voulu, après la réunion de la fête du travail, me déléguer ses pouvoirs pour le représenter auprès du Maréchal, j'ai eu lundi dernier, l'extrême honneur de lui présenter les cahiers de vœux que vous avez bien voulu lui adresser à l'occasion de la Saint-Philippe. J'ai remis ces cahiers à son chef de Cabinet, le docteur Ménétrel qui, devant moi, les a portés au Maréchal Pétain. Celui-ci a bien voulu me charger de remercier en son nom la Jeunesse du Lot du geste qu'elle avait fait. Je puis vous assurer qu'il en a été très touché.

Avant de nous séparer je veux personnellement vous remercier de l'accueil et de la collaboration que vous m'avez donnés, et de tout votre cœur pour notre pays, je vous demande, avec moi, de crier « Vive Pétain, Vive la France ». Je vous en remercie.

Chronique du Lot

EN SUIVANT LE GUIDE...

Sur la Route de Roc-Amadour

Après Cahors où chacun reconnaît une cité paisible, accueillante, et un site admirable, nous voici sur la route aux lacets nombreux, vers Roc-Amadour, la citadelle « spirituelle ». Entre les landes désertes qui sont les premiers symptômes des Causses, on commence à sentir l'aridité du paysage. Quelques touffes de genévriers et de genêts égaient de leur verdure foncée les étendues où des tas de cailloux grisâtres (anciennes démarcations de terrains) s'érigent de ci, de là... Voici maintenant les futaies de chênes rabougris, mais solides, qu'on nomme « gorrits », et les châtaigneraies opulentes dont les fruits bruns grésilleront dans la « poêle à trous » activement secouée sur le brasier de bois incandescent au cours des longues veillées d'hiver devant l'âtre.

A mesure que nous approchons, les branchages se croisent au-dessus de la route étroite, on pourrait cueillir facilement les châtaignes encore vertes dans leur carapace hérissée de pointes effilées, mais tendres et inoffensives ; plus loin, les noyers ploient sous la masse des coques fraîches et luisantes...

Tout à coup, nous débouchons sur un plateau que l'on croirait calcaire, la route est moins caillouteuse et plus blanche, c'est l'Hospitalet et son château. Encore quelques virages savants, et voici Roc-Amadour...

Dans sa simplicité grandiose, dans son cadre désolé, ce site vous étreint d'une émotion profonde. On a comparé Roc-Amadour au Mont Saint-Michel, et un prêtre ami se plaisait à me le faire remarquer ; à vrai dire, je ne suis pas tout à fait d'accord, mais il est évident que vu du haut de la colline où s'élève la Chapelle Miraculeuse, le paysage d'en face, au-dessus de la vallée de l'Alzou, a un aspect de falaise... Les ondes du rêve mirifique peuvent s'élargir en dépassant la réalité jusqu'à imaginer, créer même, en effet, l'atmosphère de la célèbre abbaye si pleine de mystique et de charme poétique. Mais ici, la houle de la mer, c'est le vent qui chante sur la lande, et l'immensité des flots mouvants, c'est l'horizon limité de la campagne quercynoise...

La légende de Roc-Amadour est belle et variée. Le Preux-Chevalier Roland, expirant à Roncevaux, jeta dans un dernier sursaut de son héroïsme son épée Durandal en criant à l'écho pyrénéen : « Où Durandal tombera, Roc-Amadour ce sera »... Et l'épée magique vint à travers l'espace s'accrocher au rocher où vivait solitaire le moine Saint-Amadour, venu de Palestine. Les touristes et pèlerins admirent toujours l'épée restée à la même place. Les paysans de chez nous lui attribuent aussi le pouvoir de provoquer d'heureuses maternités, c'est pourquoi de nombreux jeunes couples vont en voyage de noces se mettre sous la protection de la Vierge Noire, et « touca lou barroul », selon l'expression patoise qui signifie « toucher l'épée Durandal ». La petite ville de Roc-Amadour est agrippée au flanc de la colline autour de la vieille Eglise. Les Hôtels Sainte-Marie et Notre-Dame y mettent la note moderne et confortable, mais combien sont poétiques les vieilles et étroites ruelles où les rez-de-chaussée sont presque tous des éventaires de marchands de souvenirs : reproductions réduites de bassinoires, marmites, calels en cuivre, où jouent et s'accrochent les rayons du soleil...

Nous voici au pied de l'escalier aux cent et quelques marches usées par la ferveur des chrétiens ardents les montant à genoux pour obtenir de Notre-Dame les faveurs célestes. Après la plateforme où les sympathiques Religieuses de Gramat au doux sourire vendent des objets de piété et des cierges, admirons la Cour Moyenâgeuse et la façade de l'Eglise dont le style rappelle un peu en effet celui de l'Abbaye du Mont Saint-Michel. La Cloche Miraculeuse, de forme étrange, apportait autrefois le pur écho de son airain aux marins perdus en mer, s'animant toute seule par la grâce de la Vierge qui sauvait les naufragés...

Pénétrons de suite dans la Chapelle Miraculeuse (sans souci de l'architecture des vieilles et admirables pierres). Face au rocher qui retient la Durandal, dans l'ombre fraîche et l'odeur des innombrables chandelles pleurant leurs larmes de cire, la Vierge Noire, drapée dans son blanc manteau de brocard, nous fait évoquer Saint-Amadour qui la sculpta dans un « gorrit » quercynois; elle a donc le ton brun, patiné par les siècles, de ce vieux et inusable bois de chêne, d'où son nom. Qu'il est joli le cantique patois qu'on chante pendant le pèlerinage où affluent des milliers de personnes :

Saint-Omodour qu'in Polestino
Bous obio bisto dé sous els
Ombé soun poquet sus l'esquino
Benguet tza nostres cooussonnels...

La Vierge Miraculeuse ! C'est à elle que je rends hommage en ces lignes où je dis que quiconque souffre et s'agenouille sur la marche si usée de l'autel de Notre-Dame de Roc-Amadour, sera apaisé. Ici, l'austérité du cadre à demi naturel est poignante, l'émotion intense et violente, presque jusqu'à l'angoisse, on est forcé de se recueillir, et quelle que soit la détresse des cœurs humains, elle s'adoucit dans cette atmosphère. J'ai vu des incroyants ne voulant pas, ne sachant pas prier, sortir confiants...

En l'époque tragique actuelle où rien de ce qui est humain n'est stable, où l'espoir est encore sans visage précis, où le réconfort est insaisissable, où les images de l'avenir sont fuyantes et incertaines, le sanctuaire de Roc-Amadour est un lieu où l'esprit en déroute peut croire au bonheur futur. Croire à la fraternité humaine qui seule sauvera le monde !!...

Lise QUERCY.

PALAIS DES FETES

Samedi 17, dimanche 18 mai, en soirée, à 21 heures. Dimanche, matinée à 15 heures.

Grace Moore, Georges Thill, André Pernet dans un film d'Abel Gance

LOUISE

d'après le célèbre roman musical de Gustave Charpentier.

En 1re partie : **La Rose de Rio.**

EDEN

Samedi 17 et dimanche 18 mai 1941, en soirée à 21 heures. Dimanche, matinée à 14 heures 45.

Le Roi des chiens Rintintin dans un passionnant film d'aventures

LA FIN DE ZORRO

En complément : **La Phalène d'argent,** comédie.

CAHORS

EXAMENS DES BOURSES DE LYCÉE

Voici les résultats des examens des Bourses des lycées qui ont eu lieu jeudi, à Cahors :

1re *Série secondaire :* Breton Madeleine, Jauffreau Gabriel, Charazac Danielle, Couhen Robert, Blazi Maurice, Bessat Denise, Genot Christiane, Papy Huguette, Bories Robert, Raynal Jean, Péron Marie-Claire, Devès Geneviève, Breil Jean, Miquel Janine.

1re *Série E.P.S.* : Bonhomme Paule, Viars Raymonde, Monteil Charlotte, Lafon Elisée, Maury Jeanne, Lacroix Jean, Boisset Simone, Marot Simone, Deviers Juliette, Vizy Guy, Laborderie André.

1re *Série technique :* Gaston Jacques, Larribe Lucien.

2e *Série technique :* Rigouste Albert.

2e *E.P.S. :* Wester Jean, Milhau Francis, Mazeyrie Jeanne, Ruamps Georgette, Bergouzat Claude, Lasfargues Amédée, Marinesque André, Bounimond Jacques, Larribe André, Gin Hélène, Certain Janine, Massip Lucienne, Rougié Marie-Rose, Pernot Huguette, Vergnet Charles, Despeyroux Eugénie, Dolo René. — Pupille de la Nation : Bisserbe Ferdinand.

2e *Série secondaire :* Ritter Jean, Neulat Christiane, Roques Marguerite, Vanel Lucien, Baldy Janine, Héreil Maurice, Barthe Joachim, Paré Michel.

LA DISTRIBUTION DES ŒUFS

Le ravitaillement général du Lot communique qu'à dater de samedi 17 mai 1941, la distribution des œufs dans la ville de Cahors, sera effectuée de la façon suivante : les cartes E, J1, J2 et V en priorité à raison de 3 œufs par semaine.

Les consommateurs se feront inscrire chez le répartiteur de leur choix. Ils seront servis : le mardi, lettres A à G ; le jeudi, lettres H à O ; le samedi lettres P à Z. Sur présentation de la carte d'alimentation, une marque sera apposée sur le ticket n° 9 du mois de mai.

Les écoles, institutions, établissements hospitaliers devront fournir les preuves du nombre des pensionnaires nourris par eux. Les hôtels et restaurants, pâtissiers, ainsi que le restant de la population, seront approvisionnés sur le disponible pouvant exister. Les malades seront approvisionnés sur bons de régime prescrivant des œufs.

Mgr Moussaron archevêque d'Albi

C'est avec plaisir que nous avons vu, parmi les nouveaux archevêques nommés au Consistoire du 12 mai, le nom de Mgr Moussaron, archevêque d'Albi. Au nom de toute la population de Cahors, de qui il était aimé et honoré, nous lui exprimons nos respectueuses félicitations.

Ecole Ménagère de Cahors

Une nouvelle section s'ouvrira le lundi 19 mai à l'Ecole Ménagère et Professionnelle de Cahors (locaux de l'Ecole Normale de Cabessut). Les jeunes filles qui ont demandé leur inscription sont invitées à se présenter le lundi 19 mai à 8 h. 15.

Les personnes que ces cours intéressent et qui n'ont pas encore formulé de demande peuvent se présenter également, leur admission sera faite de suite dans la limite des places disponibles. Il est rappelé que tous les Cours sont gratuits et que, dans certains cas, les élèves peuvent bénéficier d'une bourse d'entretien.

Naissance

Nous avons appris avec plaisir la naissance d'une belle fillette qui a été prénommée Claudine-Raymonde, chez Mme et M. Nivet, entrepreneur, route de Toulouse à Cahors. C'est leur quatrième enfant.

Nos compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de Mme Schmit, belle-mère de M. Latcha, secrétaire général de la Préfecture du Lot.

Nous prions Mme et M. Latcha de vouloir bien agréer l'expression de nos sincères condoléances.

Service des Pharmacies

Le service pharmaceutique sera assuré le dimanche 18 mai 1941 et le lundi matin par la Pharmacie Lagarde, 36, Boulevard Gambetta.

DEPOSITAIRE des GRANDES MARQUES de PARFUMERIE
la Maison POPOVITCH
vous offre à nouveau l'assortiment le plus complet en : crèmes, fards, teintures, savons, etc...
DÉPÔT POUR LA RÉGION DE LA DERNIÈRE NOUVEAUTÉ
« **TOLOSOIE** »
le produit qui remplace les bas trois coloris « très mode »
Adressez vos commandes : 4, rue Foch, Cahors.
Expédition rapide de tous produits

Les rôdeurs de coteaux

Dans l'après-midi de jeudi, la police était informée que deux individus avaient pénétré dans une petite maison sise au Camp des Monges et appartenant à Mme Mazières, demeurant rue du Portail-Alban.

Les agents Tulet et Nègre se rendirent aussitôt sur les lieux et rencontrèrent les nommés Peyrefiche Maxime et Sterle Louis, sans domicile, portant un sac chargé.

Le sac fut visité : il contenait un corps de pompe en cuivre. Interrogés, Peyrefiche et Sterle avouèrent qu'ils avaient démonté cette pompe sur une citerne qui se trouve dans la propriété de Mme Mazières.

Mis en état d'arrestation, ils furent conduits au Parquet. Après interrogatoire, ils ont été écroués à la prison. Ce n'est pas la première fois ! ! !...

ETAT-CIVIL

du 9 au 16 mai

Naissances

Pradelle Paul, rue Wilson.
Miet Claudine, av. de Toulouse, 36.
Arquelès Floréal, rue Wilson.
Destreil François, rue Wilson.
Salcédo Antoine, rue Wilson.
Barrès Jean-Pierre, rue Wilson.

Publications

Merguès Jacques, agent de Police et Sabrié Jacqueline, s.p. à Cahors.
Quenneton Georges, plombier et Craygues Berthe, vendeuse à Cahors.

Décès

Vertut Marie, Vve Bessat, s.p. 89 ans, rue Wilson.
Sébal Jeanne, Epouse Bessat, s.p., 60 ans, rue Wilson.
Cleenewerck Urbain, Chauffeur, 40 ans, Allées Fénelon.
Bonnet Marie, Vve Longueville, s.p. 72 ans, rue du Pont-Neuf, 3.
Guérardel Marcel, s.p., 38 ans, rue Wilson.

Les Sports

UN MATCH DE FINALE A CAHORS

Dimanche 18 mai, au Stade Lucien-Desprats, aura lieu la finale pour la zone libre de la Coupe de Foot-Ball Association de l'U.F.O.L.E.P. — Cette rencontre organisée par le Comité du Lot, que préside M. l'Inspecteur d'Académie du Lot, est placée sous la Présidence de M. le Préfet du Lot. Elle donnera au public cadurcien l'occasion d'un match particulièrement intéressant entre deux équipes victorieuses en 1/2 finale, l'une dans la région limousine, l'autre dans l'Albigeois.

L'équipe du Tarn arrive finaliste après avoir vaincu les diverses sociétés de la région, et, en 1/2 finale, celle de la Haute-Garonne, éliminée par 4 à 0 ; l'équipe de la Haute-Vienne a connu des succès identiques dans le Centre de la France libre, avant d'éliminer celle de l'Indre par 3 à 0.

A 15 heures, dimanche, Limousins et Albigeois s'opposeront au terrain de l'île de Cabessut ; la technique dont elles ont fait preuve au cours des précédentes rencontres, ainsi que l'importance du match, sont une promesse pour les sportifs de Cahors.

A 14 heures, en lever de rideau, les équipes rurales de notre Département disputeront la Coupe du Quercy de basket-ball de l'U.F.O.L.E.P. — Cette finale témoigne de l'intérêt que les ruraux apportent à la pratique des sports et du désir qui les anime de s'associer à l'Œuvre du Redressement National entrepris par le Gouvernement du Maréchal.

N. B. — Le bénéfice laissé par les recettes des deux rencontres sera versé au *Secours National.*

ATHLÉTISME
District du Lot

Les Sociétés sportives du Lot pratiquant l'athlétisme sont invitées à envoyer un délégué à la réunion du district qui aura lieu dimanche 18 mai 1941, à Cahors, café de Bordeaux, à 10 h. 30. — *Le Président.*

Arrondissement de Cahors

Albas

Fête de Jeanne d'Arc. — La fête de Jeanne d'Arc a été célébrée avec un éclat particulier, beaucoup de spontanéité dans l'expression des sentiments, rien d'un enthousiasme officiel, ordonné, sur commande, mais un recueillement que l'heure présente commande.

Messe solennelle, célébrée à l'intention des prisonniers de la paroisse et à laquelle assistaient le Conseil municipal et la Légion des combattants.

A l'issue de la messe, visite au Monument aux Morts. Dépôt de gerbes. Chant de la *Marseillaise* par les enfants des écoles, sous la conduite de leurs maîtres et maîtresses.

M. Pierre Couaillac, président de la Légion, prononça le discours suivant :

« Pourquoi, dans une communion des cœurs, nous trouvons-nous groupés autour du monument aux morts ?

« Pourquoi ces fleurs que des mains graciles, d'autres viriles viennent de déposer aux pieds de ce socle ?

« Enfin pourquoi la voix du Président de la Légion des combattants vient-elle apporter un souvenir ému aux frères d'armes disparus ?

« C'est que aux mânes de ces morts nous venons demander pardon.

« Ils nous donnèrent la victoire au prix de leur sang. Qu'avons-nous fait de cette victoire, ses lauriers sont tombés en poudre.

« La hideuse politique, génératrice de haine, ferment de nos discordes, a accompli son œuvre néfaste, et le sacrifice de nos morts est resté vain.

« Ah ! certes, ils ne croyaient pas que le silence de leurs tombeaux serait encore troublé par le bruit des bombardements meurtriers dont les échos affaiblis arrivent jusqu'à Albas.

« Ils ne pensaient pas que quelques-uns de leurs camarades, mêlés aux jeunes, coifferaient de nouveau le casque des tranchées et malgré leur courage subiraient la déroute avec tout son cortège de ruines et de deuils.

« Ils ne pouvaient pas supposer que des enfants d'Albas connaîtraient les camps de prisonniers, en proie à la nostalgie du pays natal, loin des personnes chères, torturées par l'angoisse, loin de leurs enfants qu'ils ne voient pas grandir.

« Il y a cinq siècles, Jeanne d'Arc, la sainte de la Patrie, sauva la France.

« Aujourd'hui, « un homme qui fait honneur à l'homme », un nouveau chevalier sans peur et sans reproche, délaissant un repos bien gagné, s'est dressé pour assurer le salut de la Patrie.

« Le Titan des lettres, Victor Hugo, dans un de ses poèmes, fait dire aux montagnes qui entourent le Mont Blanc :

Il est plus haut, plus pur que nous ne [sommes,
Et nous l'insulterions si nous étions [des hommes.

« Nous sommes des hommes, mûris par l'épreuve. Quel est celui d'entre nous qui oserait insulter le héros de Verdun qui préside aux destinées de notre pays ? Devant la grandeur, la noblesse de la tâche qu'il a entreprise nous ne pouvons que nous incliner.

« Dans une envolée oratoire, un tribun déclarait que la Patrie était une abstraction. C'était un blasphème. La Patrie est une mère, et un poète a écrit : la mère est le seul Dieu, sans athée.

« Comme, en un rapide mirage, si vous le permettez, je voudrais évoquer tout ce que représente pour nous le mot de Patrie.

« C'est la voix des cloches qui par leur joyeux carillon vous saluèrent à l'aurore de votre vie.

« Ce sont les degrés usés de l'escalier de la vieille église que vous gravissiez, la joie dans le cœur, le sourire aux lèvres, pour conduire à l'autel celle qui devait être la mère de vos enfants.

« Ce sont les premiers vagissements de l'enfant au berceau sur lequel se penchent, avec une tendre sollicitude, les parents, et pour endormir le petit être, la grand'mère lui fredonne une berceuse du temps jadis.

« C'est l'enclos de derrière la maison que vous fécondez de vos sueurs.

« C'est, là-bas, le coin de terre, ombragé par les saules et les cyprès, où dorment leur dernier sommeil les personnes qui vous étaient chères.

« La Patrie, c'est le patrimoine de gloire que nous ont légué nos aïeux. C'est l'histoire qui se situe entre le baptistère de Clovis et les croisades et le miracle de la vierge de Domrémy.

« C'est l'immortelle *Marseillaise* s'envolant dans les plis du drapeau aux trois couleurs.

« La grande épopée napoléonienne, depuis le pont d'Arcole au soleil d'Austerlitz jusqu'au soir de Waterloo.

« C'est le reposant paysage qui nous entoure, et ce paysage ne serait pas complet s'il ne s'y dessinait la silhouette du prêtre allant au chevet des malades pour leur apporter des paroles de paix et de consolation. — Albas est devenu la terre d'exil de quelques réfugiés. Grâce au dévouement, à la sollicitude constante de notre camarade de la Légion, Louis Balaret, maire d'Albas, une atmosphère de chaude sympathie les entoure. Demandez à ces victimes de la guerre que le vent de la défaite a chassés de chez eux, ce qu'ils pensent de leur petite patrie. Avec quelle joie ils prendront le chemin du retour pour retrouver le toit qui les abritait, hélas ! s'il existe encore, les personnes qui leur étaient chères, les objets qui leur étaient familiers. Suivant le mot d'un Conventionnel célèbre : « La patrie, on ne l'emporte pas sous la semelle des souliers. »

« Dans cette conception de la patrie s'intègre aussi le dévouement des maîtres et des maîtresses qui se penchent sur les jeunes têtes, blondes ou brunes, remplissant ainsi un véritable sacerdoce en préservant ces jeunes intelligences des atteintes du mal.

« La Légion des Combattants constitue une phalange où l'amour de la Patrie doit faire l'objet d'un véritable culte dans l'ambiance de l'union sacrée des tranchées retrouvée.

« Pour terminer, elle ne peut que vous inciter à un *sursum corda,* élevez vos cœurs, la France ne peut pas périr. »

Le soir une séance récréative fut donnée à l'école libre avec le concours des enfants de toutes les familles. La recette en sera consacrée partie pour les prisonniers d'Albas, partie pour le Secours National.

Douelle

Erratum. — L'entrefilet inséré dans le *Journal du Lot* du 11 mai, sous la rubrique *Carnet blanc,* à la chronique de St-Pantaléon, aurait dû l'être sous celle de Douelle.

Fête de Jeanne d'Arc. — Cette fête a été célébrée avec dignité et recueillement. Dès samedi soir, le monument aux morts de la grande guerre a été, par les soins de la municipalité, pieusement pavoisé.

Dimanche matin a eu lieu une messe dite en l'honneur de l'héroïne, à laquelle assistaient nos édiles et une grande partie de la population.

A l'issue de cet office, un imposant cortège s'est rendu au pied du monument ; là, après les chants de *La Marseillaise,* d'une ode à Jeanne d'Arc et de la Marche Lorraine exécutés par les enfants de nos écoles et la jeunesse, deux discours ont été prononcés, l'un, par un jeune homme, et l'autre, par notre sympathique maire, qui a fait acclamer le Maréchal Pétain.

De belles gerbes ont été déposées sur le socle du monument.

Au cours de la soirée ont eu lieu un feu de joie et une séance récréative.

Duravel

Obsèques. — Dimanche ont eu lieu, au milieu d'une nombreuse affluence, les obsèques de Mme Rigal Adrien, décédée chez sa fille, à Prayssac, et dont l'inhumation a été faite à Duravel, dans le caveau de famille.

La défunte était âgée de 76 ans.

Nous prions Mme, Mlle et M. Rigal Elie, Conseiller municipal de Duravel, ses belle-fille, petite-fille et fils, la famille Bataille, de Prayssac, ses petite-filles, fille et gendre de la défunte, d'agréer nos condoléances émues.

Luzech

Carnet mondain. — Nous apprenons avec plaisir les fiançailles de notre très sympathique jeune compatriote, M. André Carle, avec Mlle Micheline Marchand, de Paris.

M. André Carle est le fils de Mme et de M. Victor Carle, ingénieur, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, et petit-fils de Mme et de M. Auguste Bessou, Directeur honoraire de l'Ecole Lavoisier, officier de la Légion d'honneur, propriétaire du domaine de La Pistoule.

Aux futurs jeunes époux, aux parents et grands-parents, nous adressons nos meilleurs vœux et nos plus vives félicitations.

Pour les prisonniers. — La troupe « Paris-Jeunesse », qui vient de remporter un brillant succès à Castelnau-Montratier, se présentera aux Luzéchois dimanche 18 mai, en soirée. Nous espérons que nos concitoyens viendront nombreux à cette représentation, dont le bénéfice est réservé aux prisonniers de guerre de Luzech.

Ils pourront ainsi passer une soirée agréable, tout en participant à une bonne œuvre.

Limogne

Nos foires. — Les foires de Limogne sont tenues le premier samedi du mois, à l'exception des foires de janvier et de juin, qui sont tenues le premier jour du mois. En 1941, le 1er juin est un dimanche. La foire sera tenue le *samedi 31 mai.*

Arrondissement de Figeac

Saint-Céré

Création d'une Société Chorale. — Les diverses auditions de musique d'ensemble données dans notre ville sous la direction de M. Haulbert, Baryton de l'Opéra, ont clairement démontré qu'il y a ici les éléments d'une Société Chorale. Il n'en fallut pas davantage pour décider la création d'un orphéon, dont la direction sera confiée à M. Haulbert.

Les jeunes gens et les hommes de St-Céré doués de dispositions pour le chant, qui désirent faire partie de cette Société en voie de formation, sont invités à se faire inscrire dans la huitaine chez M. Haulbert lui-même ; la première réunion aura lieu dans quelques jours.

Arrondissement de Gourdon

Dégagnac

Décès. — C'est avec peine et une grande douleur que nous enregistrons les décès suivants :

M. Louis Castagnol, ancien restaurateur à Dégagnac, décédé chez sa petite-fille, à l'âge de 84 ans ; — Mme Nabrin Bouscasse, morte à l'âge de 84 ans ; — Mme Noëlle Françoise, Vve Mabru, décédée à Poudens, à l'âge de 84 ans ; et de M. Joachim Brunet, propriétaire, à Poudens-Bas.

M. Brunet, qui s'est éteint à l'âge de 75 ans, était membre de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance de Dégagnac. C'était un homme accueillant, bon, charitable et de bon conseil.

Nous adressons à toutes ces familles en deuil, nos bien sincères condoléances.

Gramat

La Fête de Jeanne d'Arc. — M. le délégué à la jeunesse pour le Canton de Gramat a fait parvenir la lettre suivante à M. l'Inspecteur d'Académie :

« J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'excellente tenue des écoles de Gramat, qui ont toute participé aux cérémonies du 11, à l'occasion de la Fête de Jeanne d'Arc.

« J'ai tenu à adresser aux directeurs et aux directrices une lettre de remerciements et de félicitations.

« Leur participation, celle de leurs collaborateurs, collaboratrices et leurs élèves aux cérémonies du 11 mai ont grandement contribué à donner de l'éclat et de l'ampleur aux manifestations qui avaient été organisées, en accord avec la Municipalité. »

Salviac

Pour nos prisonniers. — M. le Docteur Cambornac, maire de Salviac, nous fait connaître qu'il a reçu du groupe de jeunes filles J.A.C.F. de la commune une somme de 3.000 francs destinée à adoucir les rigueurs de l'exil des 47 prisonniers de Salviac

Nous sommes heureux de présenter tous nos remerciements à la population de Salviac pour sa générosité.

A la Gendarmerie. — M. Loupiac, gendarme à la brigade de Figeac, vient d'être nommé maréchal des logis et gendarme à la brigade de Salviac, vient d'être nommé maréchal des logis chet et affecté à la brigade de Salviac en remplacement de M. Berger, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

La vie locale. — Pour se conformer à la décision du Syndicat du textile du Lot, M. Arsène Simon, « A la Confiance », draperies et tissus, et Mme Vve Emile Mercier, « Au Bon Marché », mercerie à Salviac, ont décidé de fermer leur magasin chaque lundi, mardi et vendredi de la semaine, jours de foire exceptés.

Souillac

Aux réfugiés. — M. le Maire de Souillac invite les réfugiés des zônes autorisées à se rendre à la Mairie le plus tôt possible, en vue d'un prochain rapatriement.

Quant à ceux de la zône interdite, aucun rapatriement n'est encore prévu.

Les Israélites ne sont pas autorisés à rentrer dans la zône occupée.

P.-O.-Midi. — Nous apprenons que M. Gilbert Petit, homme d'équipe, est nommé brigadier de manœuvre, en remplacement de M. L.-J. Reyzal, nommé chef de manœuvre. A ces deux braves employés, qui sont nommés sur place, nous adressons nos sincères félicitations.

Saint-Germain-du-Bel-Air

Foire remise. — Notre foire du 22, à cause de celle de Gourdon, est renvoyée au samedi 24 courant.

L'ILLUSTRÉ
REVUE MENSUELLE DE LA FEMME ET DE L'ENFANT
(31e année)
MODES (patrons). **LITTERATURE**
VIE PRATIQUE
RECETTES DE RESTRICTIONS
etc...
esi par excellence le périodique de la Famille
LE MIEUX FAIT,
LE MOINS COUTEUX
SPECIMEN GRATUIT SUR DEMANDE
adressée
1, rue des Capucins, CAHORS

PETITES ANNONCES

LIENS ET CORDELETTES « ALFA » pour gerbes et usages divers. Vente en gros, LAMBERT, grains, Cahors.

STENO-DACTY. demandée à la Scierie de la Gare. Débutantes s'abstenir.

ON DEMANDE **jeunes ouvrières** pour travail industriel. Bonnes références ou antécédents exigés. Adresser demandes détaillées au Journal qui transmettra.

A VENDRE **Camionnette Ford,** 500 kg., avec gazo, marche parfaite, pneus neufs. Prix : 16.000 francs. S'adresser au Bureau du Journal. (33.557).

ON DEMANDE **jeune fille,** de 16 à 20 ans, présentant bien, désirant bonne situation. S'adr. : Maison Popovitch, Cahors.

ON DEMANDE à acheter un **bon tombereau,** 1 mètre cube. S'adresser : 36, Route de Toulouse, à Cahors. Téléphone 226.

MACHINES A COUDRE
SINGER
VENTE — ECHANGE
REPARATIONS — ACCESSOIRES
S'adresser : M. BONAURE, 24, rue Clemenceau, CAHORS.

PARTICULIER vendrait **remorque auto,** état neuf, 700 kgr., bon prix. Ecrire ou voir M. PUECH, à Caïx, par Luzech (Lot).

ON DEMANDE de suite une **personne sérieuse** pouvant garder un enfant en bas-âge. S'adresser : Bureau du Journal.

ENTREPRISE RUFA, à Cahors, demande **bons maçons.** S'adresser, 15, rue du Château-du-Roi.

ON DEMANDE **charbonniers spécialisés fours ou meules,** avec importants paiements à la tonne, grosse prime de rendement et facilités diverses. Sté GAZONITE, place de la Gare, Cahors (Lot).

IL A ETE PERDU, vendredi soir, une **broche en or,** forme croissant, de la rue St-Pierre à la gare. Prière de la rapporter au Bureau du Journal. Bonne récompense.

Exclusivité
Indicateur Immobilier
A VENDRE

Cahors : **Fonds de mode** pour dames. Vieille maison. Très bonne clientèle. Salon, magasin et logement. Belle occasion. Libre de suite. Prix : 10.000 francs.

PROPRIÉTÉ agrément et rapport. Maison de maître, tout confort et richement meublée. Maison colon. Granges, vastes dépendances. Electricité, eau par source. Cheptel mort, cheptel vif : trois paires de bœufs. Ane attelé. Troupeau 60 brebis, chèvre, truies, volailles, lapins. Le tout dans un tenant de 40 hectares, dont 9 de prés irrigués. Prix : 700.000 fr. Libre à la vente.

FERME de rapport : maison 4 pièces, bon état. Grange état neuf. Eau par source abondante. Electricité. Cheptel mort au complet. Terrain de qualité, 14 hectares en pleine culture. Vigne plein rendement : 40 barriques de vin. Prairies irriguées. Libre 1er novembre 1941. Prix : 110.000 fr.

Dans gros canton et plein centre, **CAFÉ,** gros travail, avec immeuble, dépendances, tout matériel. Prix : 70.000 francs, cave en plus, facilités de paiement. Libre de suite.

TERRAINS : Regourd, 10 fr., 12 fr., 18 fr. le m². — A bâtir : Cahors, 256 m², à débattre. Cahors P.V., 4.500 m², à débattre.

Pour traiter, voir, écrire :
INDICATEUR IMMOBILIER, Cahors
Tél. 44

SOMMES ACHETEURS
PROPRIETES
toute importance
tous genres, tous prix
REALISATION IMMEDIATE
Paiement comptant
Faire offres détaillées à
M. Robert MARATUECH
109, *bd Gambetta, CAHORS*
Téléphone 44
Reg. C. Cahors 44-96

ETUDE
de Maître MERIC
Avoué à Cahors
8, rue Georges-Clemenceau

JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de Cahors, le treize février mil neuf cent quarante et un, enregistré, au profit de Monsieur LAMOUR Paul, Commis Principal de Rédaction à la place de Cahors, domicilié dite ville, Hôtel du Quercy, place des Petites-Boucheries, contre Madame HELD Claire, domiciliée de droit avec son mari à Cahors, Hôtel du Quercy, place des Petites-Boucheries et n'ayant actuellement ni domicile, ni résidence connus en France, il a été extrait ce qui suit :

« Ouï Monsieur HÉGUY, Juge Commissaire en son rapport,

« Ouï Maître GISBERT, Chevalier de la Légion d'honneur, avocat plaidant pour le demandeur,

« Nul pour la défenderesse,

« Ouï le Ministère public qui s'en est rapporté à droit,

« Après en avoir délibéré,

« Statuant publiquement en matière ordinaire et en premier ressort,

« Donne défaut faute de comparaître contre la Dame HELD et pour le profit prononce le divorce d'entre les mariés LAMOUR-HELD, aux torts et griefs de la femme et au profit du mari,

« Dit que l'ordonnance de non-conciliation est en date du douze décembre mil neuf cent quarante,

« Ordonne la transcription du dispositif du présent jugement sur les registres de l'état civil de l'année courante de Montigny-lès-Metz (Moselle) et la mention en marge de l'acte de naissance de chacun des époux et de leur acte de mariage dressé par l'officier de l'état civil de Montigny-lès-Metz (Moselle), le quinze avril mil neuf cent trente et un, étant observé que le sieur LAMOUR est né à Vannes (Morbihan), le sept décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf et la dame HELD à Euskirchen (Rhénanie), le neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze, et ce, tant sur les registres de Montigny-lès-Metz (Moselle), Vannes (Morbihan) et Euskirchen (Rhénanie), que sur ceux déposés aux Greffes des Tribunaux dans le ressort duquel se trouvent ces villes.

« Condamne la dame HELD aux entiers dépens, dont distraction en faveur de Maître MÉRIC, avoué en cause.

« Commet l'huissier d'audience pour la signification du présent jugement à la défenderesse défaillante.

« Signé : MALRIEU, MAGNÉ. »

La présente insertion a lieu en conformité de l'article 247, paragraphe 3 du Code Civil et en exécution d'une ordonnance sur requête de Monsieur le Président dudit Tribunal en date du 15 mai 1941.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné constitué pour Monsieur LAMOUR.

Signé : Jean MÉRIC.

ETUDE DE
Me Jean Fabre
Notaire à Cahors

Suivant acte reçu par Me Jean FABRE, notaire à Cahors (Lot), le 8 mai 1941, enregistré à Cahors (A.C.), le 14 du même mois, Volume : 728 *bis ;* Folio : 26 ; Case : 122, par Monsieur le Receveur qui a perçu les droits ;

Madame Yvette-Aimé-Mary FEYDEL, photographe, épouse de Monsieur Robert-Maurice DARNAULT, demeurant actuellement à Saint-Raphaël et avant à Cahors,

A cédé à,

Monsieur Léon MONTARICOURT photographe, demeurant à Cahors, 71, boulevard Gambetta ;

Un fonds de commerce d'artisan photographe exploité à Cahors, rue du Docteur-Bergounioux, nos 10 et 11, dans un immeuble appartenant à la Ville de Cahors et comprenant : le nom commercial, l'enseigne, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail verbal des locaux où s'exploite le fonds, le matériel et les marchandises servant à l'exploitation.

L'entrée en jouissance a été fixée au 8 mai 1941.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, à peine de forclusion, dans les vingt jours de l'insertion qui renouvellera la présente, à Cahors, en l'étude de Me J. Fabre, notaire en la dite ville.

Pour premier avis,
J. FABRE.

VENDRE — ACHETER
INDICATEUR IMMOBILIER
R. MARATUECH
Ex-commis greffier
Membre de la Chambre Syndicale des Agents immobiliers de France
109, Bd Gambetta, Cahors - Tél 44
SANS SPÉCULATION — SANS SURVENTE
VENTE - ACHAT
LOCATION
Propriétés - Immeubles - Villas
TERRAINS
COMMERCES
GRAND CHOIX
Tous renseignements gratuits
UNIQUEMENT DU COURTAGE

ETUDE
de Maître BOUYSSOU
Notaire à Cahors

Suivant acte passé devant Maître BOUYSSOU, Notaire à Cahors, le neuf mai mil neuf cent quarante et un, enregistré à Cahors (actes civils), le 16 mai 1941, volume 782 *bis,* f° 28, case 129, par le receveur qui a perçu les droits, Monsieur Jean-Léon GRATADOUR, mécanicien, et Madame Thérèse-Nathalie BRIXIS, sans profession, son épouse qu'il a autorisée, demeurant ensemble à Cahors, avenue de Toulouse, numéro 12, ont vendu à Monsieur Louis BORDES, mécanicien garagiste, demeurant à Cahors, un fonds de commerce de mécanicien garagiste et de distribution d'essence et d'huile, exploité à Cahors, avenue de Toulouse, numéro 12, et Faubourg Saint-Georges, connu sous le nom de « GRATADOUR MÉCANICIEN », immatriculé au registre de Commerce du Tribunal de Cahors, à la date du vingt et un avril mil neuf cent vingt-huit, sous le numéro d'ordre chronologique 94 et sous le numéro d'ordre analytique 31.39 et comprenant :

1° L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés.

2° Le mobilier commercial et le matériel servant à l'exploitation du fonds.

3° Les marchandises neuves en magasin.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er juin 1941.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours qui suivront la deuxième insertion renouvelant la présente et seront reçues en l'étude de Maître BOUYSSOU, Notaire à Cahors, où domicile est élu par les parties à cet effet.

Pour premier avis.

Signé : BOUYSSOU, *Notaire.*

ETUDE
de Maître Gaston HERBECQ
Notaire à Cahors
3, place Clément-Marot

VENTE DE FONDS DE COMMERCE
Première insertion

Suivant acte reçu par Maître HERBECQ, Notaire à Cahors, le 11 mai 1941, enregistré à Cahors (A.C.) le 13 mai 1941, Vol. 782, F° 24, par Monsieur le Receveur qui a perçu les droits,

Madame Marie SABATIÉ, épicière, demeurant à Cahors, rue Nationale, numéro 20, veuve de Monsieur Antoine RIOLS, a vendu

A Madame Odette CASTELNAU, employée à la Compagnie d'assurances « La Préservatrice », épouse de Monsieur Henri CHAVANIÉ, mécanicien, avec lequel elle demeure à Cahors, rue Brives, n° 5.

Un fonds de commerce d'alimentation et d'épicerie, exploité à Cahors, rue Nationale, n° 20, sous le nom de « Epicerie RIOLS », avec tous ses éléments corporels et incorporels.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er juillet 1941.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, à peine de forclusion, dans les vingt jours de la deuxième insertion renouvelant la présente, à Cahors, en l'étude de Maître HERBECQ, Notaire, place Clément-Marot, n° 3, où domicile est élu à cet effet.

Pour première insertion.

Signé : HERBECQ, *Notaire.*

SUCCURSALE CITROEN
Quai Cavaignac, CAHORS
ACHÈTE TOUS VÉHICULES AUTOMOBILE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé).
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Cabinet Immobilier
(21e année)
J. DELLARD
propriétaire, 1, rue Mar.-Joffre
CAHORS
VENTE ET ACHAT
de propriétés de rapport et d'agrément
Châteaux, villas
tous immeubles
ville et campagne
TERRAINS A BATIR
Fonds de commerce
Prêts hypothécaires
Expertises
TOUS RENSEIGNEMENTS GRATUITS
Registre de Commerce n° 1662.

ETUDE
de Maître J. FABRE
Notaire à Cahors

Suivant acte reçu par Me Jean Fabre, notaire à Cahors (Lot), le 12 mai 1941, enregistré à Cahors (A.C.), le 14 du même mois, volume ; 782 *bis* ; Folio : 27 ; case : 126, par Monsieur le Receveur qui a perçu les droits ;

Madame Marie-Antoinette-Lucie MOURGUES, sans profession, demeurant à Labéraudie, commune de Cahors, veuve de Monsieur Pierre FARGUES, de nationalité française.

Monsieur Gérard BARDIN, minotier-marchand de grains, demeurant au « Moulin de Labéraudie », commune de Cahors, de nationalité française.

Et Monsieur Raymond-Pierre FARGUES, minotier-marchand de grains, demeurant aussi au « Moulin de Labéraudie », commune de Cahors, de nationalité française.

ONT ETABLI LES STATUTS d'une SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE qu'ils ont formée entre eux, ayant pour objet l'exploitation d'un commerce de grains et dérivés exploité au « Moulin de Labéraudie » par Messieurs FARGUES et BARDIN.

La dénomination de la Société est F.A.C., commerce et trituration de grains ; le siège social est au « Moulin de Labéraudie ».

La durée de la Société a été fixée à quinze années à compter du 15 mai 1941.

Le capital social de SOIXANTE-SIX MILLE FRANCS est représenté par SOIXANTE-SIX PARTS de MILLE FRANCS chacune, entièrement libérées, attribuées dans les proportions ci-après aux associés, en représentation de leurs apports en nature ou espèces :

A Monsieur BARDIN, 28 parts, représentant 28.000 francs, montant de son apport en espèces à concurrence de vingt mille francs et à concurrence de huit mille fr. pour la valeur de sa part dans les éléments du fonds, apporté, ci. . 28

A Monsieur FARGUES, aussi 28 parts, représentant 28.000 francs, montant de son apport causé de la même manière, ci 28

Et à Madame Veuve FARGUES, 10 parts représentant 10.000 francs montant de son apport en espèces, ci 10

Total égal : soixante-six parts, ci, ... 66

La société est administrée par un gérant nommé par les associés ; Madame FARGUES a été nommée gérante pour la durée de la société.

Le gérant a la direction exclusive des affaires de la société et il a seul droit de signer pour son compte. Il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire les opérations se rattachant à son objet. Il a notamment les pouvoirs suivants énonciatifs mais non limitatifs : recevoir et payer toutes sommes, régler tous comptes, faire tous achats de marchandises au comptant ou à terme, souscrire, endosser, accepter et acquitter tous effets de commerce, intenter toutes actions judiciaires, se désister de tous droits, faire mainlevée de toutes inscriptions, saisies, oppositions et autres empêchements quelconques, avant au après paiement, traiter, transiger, compromettre.

Toutefois, le gérant ne peut, sans l'assentiment de tous les associés contracter un emprunt, avec ou sans nantissement sur le fonds de commerce, ni aliéner ou hypothéquer les immeubles sociaux s'il en existe.

Il pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à l'un ou l'autre de ses co-associés, ou même à une personne étrangère à la Société, mais pour des causes nettement déterminées et une durée limitée.

Le gérant est responsable, conformément au droit commun envers la société et envers les tiers, soit des infractions à la loi du 7 mars 1925 et les lois subséquentes réglant les sociétés à responsabilité limitée, soit des violations des statuts, soit des fautes commises par lui dans sa gestion.

En cas de décès de l'un des associés ou du gérant, la société se continuera de plein droit entre les survivants. Au cas où Madame FARGUES décéderait, Mademoiselle Marthe FARGUES, sa fille, pourra prendre sa place dans la société et se voir attribuer les parts de sa mère, si elle est toujours célibataire à cette époque.

Au cas où par suite de décès successifs d'associés, leur nombre serait ramené à deux, le décès de l'un d'eux entraînerait la dissolution de la société.

Deux originaux des statuts ont été, conformément à la loi, déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Cahors, le 16 mai 1941.

Pour avis,
J. FABRE.

ABREUVOIRS AUTOMATIQUES
NORDEST
12, rue H. de Balzac
à GRENOBLE. ISÈRE